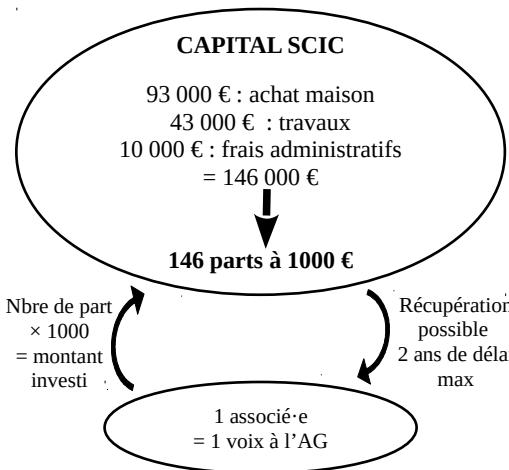


SCIC de la Blaireautière

Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est une société qui associe des acteurs différents autour d'un projet commun d'intérêt général. La SCIC ne vise pas l'enrichissement de ses associé·es mais le développement de ce projet. Celui de la Blaireautière est de gérer un bien immobilier : la maison de la ferme de Kergoran. Une fois constituée, la SCIC achète la maison et en devient propriétaire. Elle loue ensuite ce bien à des locataires, dans notre cas, les paysannes et paysans de la ferme de Kergoran. La SCIC a les responsabilités et les bénéfices d'un propriétaire : entretien du bien à l'aide de travaux, perception de loyers, ... La gestion de la SCIC est effectuée par une cogérance bénévole parmi les associé·es.



L'idéal est de choisir une somme que l'on peut investir sur du moyen ou long terme puisque l'objectif de cette acquisition citoyenne est de gérer la maison sur plusieurs années. Le fonctionnement précis de la SCIC est défini par les statuts qui vous seront adressés sur simple demande.

L'objectif de la SCIC de la Blaireautière est de rénover la maison puis de la revendre à la Foncière de Terre de Liens qui en poursuivra la gestion. Chaque associé·e sera libre de récupérer ses parts ou de les transférer dans la Foncière. La SCIC sera dissoute à l'issue de la revente.

Plan B : Aujourd'hui, la Foncière se dit intéressée par la maison sous réserve que certains travaux soient réalisés. Mais si, pour une raison ou une autre, la vente n'était pas possible, la SCIC poursuivrait la gestion de la maison. Si un jour il n'y a plus assez d'associées pour investir dans la SCIC, la maison sera revendue et les fermierères de Kergoran devront chercher un autre mode de financement s'ils souhaitent racheter la maison.



Bulletin de souscription

Si vous souhaitez participer financièrement au projet de la Blaireautière nous vous invitons à remplir ce coupon et à nous le renvoyer accompagné du chèque (nous vous préviendrons avant de l'encaisser) à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nom, Prénom : Mme / M. _____

(un seul nom, les parts sont nominales)

Adresse : _____

Code Postal : Commune :

Television:

Email:

Marié e ou nascé e sous un régime de communauté : oui / non

Dans ce cas, joindre un courrier du / de la conjointe attestant son refus de se prévaloir de la qualité d'associé.

Je souscris le nombre de parts suivant : x 1000 € = €

J'accepte de recevoir les informations sur le projet par email : oui / non

Fait le ____ / ____ / ____

Signature :

Pièces à joindre : - photocopie de la carte d'identité

- chèque à l'ordre de *La Blaireautière*

Bulletin à renvoyer à : La Blaireautière - Kergoran - 22110 Mellionnec
Pour nous contacter : ferme.kergao@airole.fr ou 09 77 45 69 83

Merci pour votre soutien !